

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal

- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

13-06-2000

Identité du responsable pour le réseau :
Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

Date et signature

2. Intitulé de l'unité de formation :

DESSIN TECHNIQUE ET DAO

CODE DE L'U.F. 398103031E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303
--------------------------------------	--

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

04 JUL 2000

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 398103031E1	Code du domaine de formation : 303
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de dessin technique	CT	S	40
Laboratoire de DAO	CT	S	40
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	100

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant. Jacques SOBLET
Arbou, le 23.08.2000

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

lsy 07.09.2000

Date :

Signature : _____

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF : DESSIN TECHNIQUE ET DAO

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de DECODER des plans pour les rendre accessibles aux divers intervenants ;
- de LIRE et de DESSINER des plans d'ensemble et/ ou de détails, établis selon les règles de la normalisation.

UF : DESSIN TECHNIQUE ET DAO

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En informatique appliquée aux sciences et aux technologies : initiation aux réseaux,

l'étudiant sera capable, face à un réseau local de PC correctement installé sur lequel se trouve un logiciel rencontré au travers du cours et face à une liste de tâches précises à accomplir :

- de SE CONNECTER au serveur ;
- d'UTILISER le logiciel dans une application simple et directe des domaines scientifique ou technologique;
- de CREER un fichier en utilisant le logiciel et en y insérant des informations Internet simples ;
- de S'APPROPRIER ou de FOURNIR un fichier sur le réseau local ;
- de RECHERCHER des informations sur Internet et de les RAPATRIER ;
- de CLOTURER proprement la session.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation : « **INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES ET AUX TECHNOLOGIES : INITIATION AUX RESEAUX** » dispensée dans l'enseignement technique supérieur de type court.

UF : DESSIN TECHNIQUE ET DAO

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de laboratoire, il est conseillé de ne pas travailler avec plus de deux étudiants par poste de travail.

UF : DESSIN TECHNIQUE ET DAO

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. EN LABORATOIRE DE DESSIN TECHNIQUE

L'étudiant sera capable :

- d'APPLIQUER les normes du dessin technique de la spécialité (les traits, les modes de représentation, les coupes, les sections, les formats, l'écriture,...) ;
- d'APPLIQUER la cotation selon les règles du dessin de la spécialité et de MAITRISER les échelles ;
- de DESSINER des perspectives isométriques ;
- de DESSINER et d' INTERPRETER des plans d'ensemble de la spécialité et des plans de détails en vue de leur réalisation pratique ;
- d'APPLIQUER des constructions géométriques spécifiques de la spécialité (à titre d'exemples : escalier balancé, voûte,...) ;
- de DETERMINER des intersections de surface.

4.2. EN LABORATOIRE DE DAO

L'étudiant sera capable :

- d'APPROCHER un logiciel de DAO pour la réalisation de plans à deux dimensions ;
- de DECOUVRIR la liaison 3D – 2D pour les plans proposés ;
- d' IDENTIFIER et d'UTILISER des entités de base : positionnement des points, tracés de droites, cercles, arcs, création, modification, agrandissement et réduction de figures ;
- de METTRE en forme et de COTER le dessin ;
- d'UTILISER les librairies ;
- d'EDITER les plans effectués.

UF : DESSIN TECHNIQUE ET DAO

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'un logiciel de DAO correctement installé et d'un projet donné:

- d'ANALYSER les plans de ce projet et d'en SITUER chaque élément ;
- de REALISER le plan d'un ou de plusieurs éléments simples du projet en respectant la normalisation et les règles du dessin.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision, la lisibilité et la clarté du dessin ;
- l'exhaustivité des informations contenues sur les plans effectués.

UF : DESSIN TECHNIQUE ET DAO

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.